

COMMISSION DE FINANCES DU 15 MARS 2023

DECISION DU MAIRE

Objet : Information Marchés Publics

Dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal du 15 juillet 2020, Madame le Maire a attribué les marchés et avenants suivants (conformément à l'article L2121-10 et L2121-12 du CGCT), après avis de la Commission des Marchés Publics et d'Appel d'Offres :

Appel d'Offres

⇒ 2 février 2023

✚ Fourniture et acheminement d'électricité

Marché passé selon un « Accord-Cadre » qui permet de sélectionner plusieurs candidats qui devront répondre à des marchés subséquents.

Les trois candidats ayant remis une offre ont été retenus par la Commission d'Appel d'Offres, afin de répondre pour le 16 février aux marchés subséquents.

Candidats retenus :

- DIRECT ENERGIE,
- ENGIE,
- EDF OUEST.

Ceux-ci devront répondre sur deux variantes :

- Variante 1 : fourniture pour une durée de 6 mois, soit du 1^{er} mars au 31 août 2023,
- Variante 2 : fourniture pour une durée de 1 an, soit du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024.

⇒ 16 février 2023

✚ Fourniture et acheminement d'électricité – Marchés subséquents

Attribué à l'entreprise ENGIE pour 1 an (44 – SAINT-HERBLAIN) pour un montant de 311 035.45 € TTC

Procédure Adaptée

⇒ 16 février 2023

✚ Réhabilitation de la place du Trehic et chemin Saint Goustan (sans la variante : réalisation gazon renforcé en remplacement du sable ciment)

Attribué à l'entreprise BREHARD TP (44 – SAINT PERE EN RETZ) pour un montant de 230 686.80 € TTC

Le Maire
Michèle QUELLARD